

Le 24 février 2017

Contacts Presse

Philippe Bigot

Conseil départemental de l'Orne

Tél. 02 33 81 60 00

Poste 11 26

06 07 34 14 42

bigot.philippe@orne.fr

Commission permanente

**Deuxième édition du festival Lik'Orne
et subventions aux collectivités**

La Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie ce vendredi 24 février, sous la conduite de Jérôme Nury, président par intérim du Conseil départemental.

**Convention pour l'insertion sociale et professionnelle
des sortants de détention : une première nationale**

A l'occasion de la révision du protocole départemental pour leur insertion sociale et professionnelle, le Conseil départemental a participé activement à un groupe de travail sur l'accès à la santé, à l'emploi, au logement et aux droits des sortants de détention. Les enjeux sont multiples, en particulier en termes de cohésion sociale et de prévention de la récidive. Et les objectifs sont clairement identifiés : éviter les indus RSA, simplifier l'accès aux droits civils, aux prestations sociales et familiales. Il s'agit, parallèlement, de contribuer à rationaliser la dépense publique qui, annuellement, pourrait baisser d'environ 290 000 € en ce qui concerne les finances départementales.

L'Etat, le Département, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, la Maison départementale des personnes handicapées, les Centres communaux d'action sociale d'Alençon et d'Argentan, Orne Habitat, Le Logis Familial et la SAGIM, ont signé ce protocole innovant. Dans l'Orne, qui accueille environ 500 détenus au sein des établissements pénitentiaires d'Alençon et d'Argentan, cette avancée constitue une première nationale.

Equipements sportifs : 73 800 € de subventions

9 669 € à la commune de **Berd'huis**, pour la construction d'un espace multisports. Il s'agit de l'implantation d'un city-stade et d'équipements de musculation, sur le site de l'actuel terrain des sports. Coût HT de l'opération : 48 342 €

25 000 € à la **Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche**, pour la réhabilitation du gymnase de **La Chapelle-Montligeon**, opération comprenant la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Coût HT des travaux : 695 535 €.

25 000 € pour la réhabilitation du gymnase de **St-Langis-lès-Mortagne (Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche)** ; les travaux intègrent la mise en conformité des locaux au regard de la sécurité, de l'accessibilité et des performances énergétiques. Coût HT global : 525 286 €.

14 130 € à la **Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault**, pour la construction d'un city-stade à **Nonant-le-Pin**. L'équipement vise à étoffer l'offre « sports-loisirs » à proximité de l'école, du gymnase et de la salle polyvalente. Coût HT de l'opération : 70 650 €.

Bois énergie : 16 225 € de subventions

Dans le cadre de sa politique visant à promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables (principalement le « bois énergie »), le Conseil départemental a accordé des subventions :

12 975 € à la **Communauté de communes Argentan Intercom** pour l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté et un réseau de chaleur au groupe scolaire de **Trun** ;

3 250 € pour le co-financement de projets présentés par des particuliers (4 dossiers).

Lik'Orne : le festival reconduit en mai 2017

Original, inédit, dynamique, « Lik'Orne » a créé la surprise l'an dernier avec plus de 3 400 visiteurs. Ses nombreux exposants (création locale) et ses différentes animations de qualité (démonstrations de BMX, hip hop et mini-concerts) ne sont pas étrangers à la réussite de la manifestation. Elle est reconduite pour la seconde année, à l'Hôtel du Département à Alençon, le **samedi 27 mai**, ouverte à tous (accès gratuit) ; l'objectif est de franchir, cette fois, la barre des 5 000 participants.

Le Conseil départemental a décidé d'être à nouveau co-organisateur de cette journée à vocation départementale, et versera la somme de 18 810 € à l'association Free Wheels qui aura en charge la programmation et l'organisation globale. L'ambition clairement affichée par le Département est non seulement de participer à l'attractivité et au rayonnement de l'Orne, mais aussi de favoriser la construction d'une image moderne et conviviale de l'institution. Prochaine étape : le dévoilement de la programmation, qui sera renforcée (rendez-vous sur : <https://www.facebook.com/likornealencon/> www.facebook.com/ornedepartement).

Salons du livre : 7 800 € d'aides

Soucieux de contribuer à promouvoir le livre et la lecture, le Conseil départemental soutient l'organisation de différentes manifestations de qualité, s'adressant à un large public.

Les subventions accordées :

5 000 € à l'association du **Salon du livre d'Alençon** pour sa **22^e édition** (20 et 21 mai) ;

1 000 € à l'Association culturelle solignoise, de Soligny-la-Trappe, pour le **10^e Salon du livre du Perche** (2 et 3 décembre 2017) ;

1 800 € au Syndicat d'initiative du Pays d'Essay, pour le **10^e Salon du livre jeunesse d'Essay** (du 9 au 11 mars).

Printemps de la Chanson : 14 000 € de partenariats avec trois communautés de communes

Via son Office départemental de la culture, le Département propose, en mars, son Festival « *Printemps de la Chanson* ». Des partenariats avec plusieurs collectivités permettent d'assurer une programmation sur l'ensemble du territoire ornaïs.

La contribution du Conseil départemental, qui prend en charge l'organisation des spectacles, représente 50% des coûts :

7 700 € à la **Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault** ;

3 500 € à la **Communauté de communes des Hauts du Perche** (Association des festivités du Haut-Perche) ;

2 800 € à la **Communauté de communes des Pays de L'Aigle**.

Sauvegarde d'objets d'art : 4 250 € d'aides aux communes

Le Conseil départemental a octroyé des subventions à quatre communes pour contribuer à la sauvegarde d'objets d'art :

1 964 € à **Aunou-le-Faucon**, pour la sauvegarde d'urgence du tableau de l'Annonciation ;

672 € au **Renouard**, pour le soclage et la fixation de sécurité de la statue de Saint-Nicolas ;

1 613 € à **St-Denis-sur-Huisne**, pour la sauvegarde d'urgence des panneaux peints de la Vierge et St-Jean ;

2 496 € à **Vimoutiers**, pour la sauvegarde d'urgence du tableau de St-Denis.